



AVIS PUBLIC
PIIA ET DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 7 avril 2025, à 19 h, le conseil devra statuer sur les demandes de PIIA et la demande de dérogation mineure ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 6, rue Mailloux Lot : 6650450 Matricule : 9425-00-3626	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A du noyau villageois, pour l'agrandissement de l'hôtel de ville.
2. Adresse : 22, chemin Dupuis Lot : 5264131 Matricule : 9122-65-8284	Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 5,5 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2024-732, article 98, Tableau 30, article 6.a, exige une distance minimale de 7 mètres dans le cas d'un terrain riverain.
3. Adresse : 68A, chemin Fondateurs Lot : 5071646 Matricule : 9424-95-0660	Demande d'approbation d'un PIIA-01, secteur A pour la construction d'une piscine de 12 pieds par 25 pieds et d'un cabanon de 10 pieds par 12 pieds.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 20 mars 2025.

Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifiée sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de PIIA et la demande de dérogation mineure à être entendues à la séance ordinaire du 7 avril 2025, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le conseil, le 20 mars 2025, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 mars 2025.

Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe